



SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 08 Décembre 2021

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 33 – 2021

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

L'an deux mille vingt et un, le huit Décembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Sylvestre**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **46**

Nombre de membres présents : **30**

Qui ont pris part au vote : **32**

Date de convocation du Comité : **29 Novembre 2021**

Etaient présents : MM. ALIBERT Christian (Pouvoir de CIMAZ Michel), BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, BRUN Gilles, CAMPOUS Michel (Suppléant), CHABOUD Stéphan, CHAMBONNET Daniel (Suppléant), COMTE Jean-Paul, DEFAIVRE Claude, DIETRICH David, DROGUET Xavier, FRECHET Marcel, FABRIS Albano (Suppléant), JULIEN Brice, KERENFORT Jean-Paul, LA RUSSA Gilbert, LE GALL Matthieu, LYONNAIS Patrice, MOUNIER Maxence, RIAILLON Jean, REYNAUD Régis, de TRUCHIS Michel,

Mes BESSET Véronique, BSERENI Stella (Pouvoir de DARNAUD Mathieu), CHAMBON Ghislaine, MACHISSOT Ginette, MATHIEU Clémence, PRALY Thérèse, TRACOL Germaine.

Suppléants non votants :

Etaient excusés : MM. BOUCHARDON Benoit, CIMAZ Michel (Pouvoir à ALIBERT Christian), CHARRETTE Joël, CHAREYRON André, COULMONT Hervé, DARNAUD Mathieu (Pouvoir à BSERENI Stella), DURAND Gilles, DELOCHE Michel, GIBAUD Philippe, LAFAGE Stéphane, LEBRE Gilles, MOUNIER Fabien, RICOU-CHARLES Yvan, ROMAIN Christian.

Mmes ALLEMAND Bertille, CAUBET Caroline, SIMON Anne, PEYROUSE-VETTER Roselyne, ROSSI Bénédicte,

Secrétaire de séance : Mme PRALY Thérèse

Délibération N° 33 – 2021

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

LE RAPPORTEUR : Madame BSERENI Stella, Vice-Présidente.

Actuellement, le syndicat dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € arrivant à échéance le 27 Décembre 2021.

Afin de pallier aux délais d'encaissements des financements, il convient de renouveler cette ligne de trésorerie.

Il est proposé de signer un nouveau contrat selon les conditions suivantes :

- Organisme : Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche
- Montant 500 000€
- Durée : 6 mois
- Taux : ESTER + 0.90%
- Frais dossier : 0.15% du montant emprunté soit 750€

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- Décide de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie selon les caractéristiques exposées
- Charge M. Le Président de toutes les suites à donner

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

15 DEC. 2021

Transmis au contrôle de légalité le 13 Décembre 2021